

# MAINTIEN DE LA RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES ET CPE : UN ACHARNEMENT IRRESPONSABLE !

Le déni de réalité de la part du ministère de l'Éducation nationale (MEN) est plus qu'inquiétant, il est insultant ! En dépit de l'opposition constante et unanime des organisations syndicales comme des acteurs et actrices de la formation, en dépit d'un gouvernement en sursis depuis les résultats des élections législatives du 7 juillet 2024, la ministre Nicole Belloubet continue à défendre la mise en place de la réforme de la FDE. Elle a ainsi déclaré le 9 juillet sur une radio nationale qu'elle « *espère, dans les jours qui viennent, pouvoir publier un texte* » ajoutant qu'elle attendait « *l'avis du Conseil d'État* ».



JUILLET-AOÛT 2024 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Claire Benveniste, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Laure Étévez, Michela Gribinski et Stéphanie Péraud-Puigsegur.  
<https://snesup.fr/rubrique/formation-des-enseignants> • [fde@snesup.fr](mailto:fde@snesup.fr)

N'en déplaise à N. Belloubet et à Sylvie Retailleau (MESR) – remarquablement silencieuse sur cette question –, les universités ne sont pas prêtes à mettre en œuvre cette réforme et ont arrêté d'y travailler.

## *Un état des lieux contrasté et désastreux*

Certaines universités ont d'elles-mêmes décidé de ne pas appliquer la réforme compte tenu des délais : c'est par exemple le cas de cinq universités parisiennes (Sorbonne Université, Inalco, Paris Cité, Sorbonne Nouvelle et Paris-I Panthéon-Sorbonne) qui annoncent, dans un courrier adressé le 19 juin 2024 aux ministères concernés (EN et ESR), avoir « décidé d'acter le report de l'application de la réforme aux concours 2026 ». Dans d'autres, on attend et toutes les réunions consacrées à la réforme ont été suspendues faute d'information et de textes officiels : c'est par exemple le cas pour Orléans ou Rouen, etc.

Ailleurs encore, un travail a été engagé pour bricoler en urgence un dispositif permettant à la rentrée, de dégager quelques heures de préparation aux concours – quitte à se contenter de quelques contenus en ligne sans accompagnement. Une autre voie peut consister à modifier les contenus de certaines UE existantes, en particulier les UE de pré-professionnalisation. Une telle piste pourrait sembler à première vue « facile »... mais il faut constater que les volumes et contenus qui seraient alors proposés en L3 à la rentrée 2024 dépendent très étroitement des forces et des moyens disponibles : de 100 h à Poitiers, à 180 h à La Rochelle ou encore, 30 h à Aix-Marseille – auxquelles s'ajoutent, pour celles et ceux qui souhaitent passer le CRPE, 60 h sur les disciplines autres que celles dont fait partie la dominante de la licence. À Dijon, il faudra que les candidat·es au CRPE se débrouillent

avec 10 h de maths *ou* de français, auxquelles s'ajoutent deux fois 4 h au choix parmi sciences, arts, anglais, histoire-géo, EPS... (n'en jetez plus !).

Que faire pour la préparation des concours qui n'ont pas de Licence dédiée (CPE par exemple) ? Que faire là où les licences ne comportent pas d'UE de préprofessionalisation ? Comment proposer quoi que ce soit sans moyens supplémentaires ? Faudra-t-il rogner sur les contenus de licence ? Faudra-t-il ouvrir des DU et, question pendante, par qui seraient-ils financés ? Sans cadrage ni moyens, il y a fort à parier que les étudiant·es seront très souvent contraint·es de se tourner vers des formations privées payantes.

Sur le plan national, si le décret entérinant la mise en place de la réforme est publié, cela impliquera tout à la fois un travail très lourd pour les équipes à la rentrée, et une formation aussi inégale que variable pour les futur·es candidat·es. Il faut également souligner que les « réponses » des universités sont élaborées de manière très disparate du point de vue de la collégialité : si certaines d'entre elles ont mis en place des groupes de travail ouverts, d'autres ont « avancé » en cercle restreint, et d'autres encore ne diffusent aucune information sur un éventuel travail en cours.

Vous trouverez ici (<https://snesup.fr/article/maintien-de-la-reforme-de-la-formation-des-enseignant-es-et-cpe-un-acharnement-irresponsable-communique-de-presse-snesup-et-snep-fsu-du-10-juillet-2024>) le communiqué du SNESUP-FSU et du SNEP-FSU du 10 juillet, dans lequel nous appelons l'actuel gouvernement – en sursis tout de même ! –, à mettre un terme à son obstination. Si le décret venait à être promulgué, nous attendons du prochain gouvernement qu'il l'abroge et qu'il ouvre de réelles concertations pour une autre réforme de la formation des enseignant·es, dans le respect des instances, des étudiant·es, des équipes et de leurs représentations syndicales.

Dans cette perspective, nous avons adressé le courrier ci-dessous aux député·es du « Nouveau Front populaire », dans lequel nous les alertons sur le passage en force du gouvernement et leur rappelons que la formation des enseignant·es et des CPE n'est pas une question « technique », mais bien une question éminemment politique. Nous vous invitons à le reprendre à votre compte pour ce qui concerne votre député·e NFP, en l'ajustant le cas échéant.

## **COURRIER ADRESSÉ AUX DÉPUTÉ·ES DU NFP**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Dans cette période de trouble institutionnel, le gouvernement actuel, en sursis, maintient sa réforme de la formation des enseignant·es et CPE, pourtant très largement contestée par les acteurs et les actrices de la formation, ainsi que par les organisations syndicales. Elles en demandent le report, comme France université, le Réseau des INSPÉ, la Conférence

des Vice-Présidents de Conseils de la formation et de la vie universitaire, la Commission permanente du Conseil national des universités, de nombreuses sociétés savantes et associations professionnelles.

Alors que le déplacement du concours, avancé à bac+3, est présenté comme une solution en soi aux problèmes de recrutement des enseignant·es et des CPE, le SNESUP-FSU alerte les député·es du Nouveau Front populaire sur les conditions nécessaires à une réelle amélioration de la formation et de l'attractivité des métiers de l'enseignement : la dimension universitaire de la formation et des structures qui l'abritent, le respect des INSPÉ et de leurs personnels, le maillage territorial des futures formations de licence et de master « enseignement », un budget pour la formation à la hauteur des besoins, un financement des études et de la formation des étudiant·es et stagiaires quel que soit leur statut et sans qu'ils soient considéré·es comme « moyens d'emploi ».

La réforme envisagée par le gouvernement actuel ne remplit aucune de ces conditions, et repose en outre sur une conception étroite et réactionnaire des métiers de la formation et de l'enseignement, réduits à des métiers d'exécution. Menée à marche forcée, sans aucun bilan ni concertation, elle pose aussi un problème de méthode et impose un calendrier intenable, qui bafoue les règles de fonctionnement universitaire. Le 9 juillet 2024, à l'antenne d'une radio nationale, M<sup>me</sup> Belloubet affirme pourtant qu'elle espère pouvoir publier dans les jours qui viennent le décret mettant en œuvre cette réforme. Ces propos confirment le mépris habituel à l'égard des acteurs et des actrices de la formation – comme plus généralement à toute forme de démocratie sociale. Nous vous alertons sur cette manœuvre de dernière minute et vous appelons à tout faire pour l'empêcher.



Si les questions de formation des enseignant·es et CPE peuvent paraître techniques, elles constituent en réalité un enjeu crucial pour la démocratie et la lutte contre l'extrême droite, engageant l'avenir et l'éducation de plusieurs générations d'élèves. Nous sommes disponibles pour vous présenter nos propositions pour une formation des enseignant·es et des CPE pour répondre à la crise actuelle d'attractivité des métiers de l'enseignement, à l'exigence de démocratisation de l'école et aux besoins de la société.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre message et nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à notre attachement au service public d'éducation et de recherche.

Anne Roger et Caroline Mauriat, co-Sécrétaires générales du SNESUP-FSU

Muriel Coret et Vincent Charbonnier, co-responsables du collectif national Formation des enseignant·es et CPE du SNESUP-FSU

#### **UN AUTRE POINT AVEUGLE DE LA RÉFORME : LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DU PRIVÉ SOUS CONTRAT**

Le caractère improvisé de cette réforme se manifeste également parce qu'elle ne dit rien pour les étudiant·es qui envisagent de présenter les concours de l'enseignement privé sous contrat. Plusieurs dispositions prévues dans le projet de décret réformant les concours et la formation ne sont pas applicables à leur secteur dans la mesure où ces personnels ne sont pas fonctionnaires, mais agents de droit public : un statut d'élève fonctionnaire qui n'existe pas – entraînant la création d'un pseudo statut, « élève en contrat provisoire » –, un engagement à servir très restreint puisque leur statut rend impossible le détachement dans un autre ministère et un rôle accru pour les ISFEC, qui vont trouver là l'occasion d'engager toujours plus d'argent sans réel contrôle des contenus de formation en contrepartie.

#### **CALENDRIER FDE ÉLARGI : À VOS AGENDAS !**

Comme l'ont montré l'évolution du statut des lauréat·es du futur concours en L3 qui seront en M1 et l'admission en master des non admis, la lutte paye, en particulier quand elle est collective ! Certes, nous n'avons pas tout gagné et il faut collectivement continuer de revendiquer le retrait de cette réforme et une véritable concertation. Un seul mot d'ordre donc : syndiquons-nous et invitons nos collègues à se syndiquer ! En attendant, le Collectif FDE restreint vous souhaite un bon été et nous verrons à la rentrée si des éclaircies sont possibles. Nous vous proposons d'ores et déjà de bloquer les dates de deux réunions nationales de la FDE : 7 novembre 2024 et 20 mars 2025, 10 h à 16 h à Paris au siège du SNESUP (le déplacement et le repas seront pris en charge pour les adhérent·es).